

# Les stages ambulatoires les règles

# Temporalité

**72 JOURS**

- Temps de stage hebdomadaire et journalier
  - 36-48 heures / semaine
  - Une journée de stage c'est 12 heures
  - Au plus 2 semaines en dehors de la médecine générale
- Les congés: 2 semaines l'hiver (6 jours), 3 semaines l'été (9 jours)
- Les remplacements
  - Jamais sur les lieux de stage, dans la continuité des soins
  - Permanence des soins (c'est un choix et non une obligation, pas d'application du repos compensateur)

# Les documents règlementaires

- La convention de stage (1<sup>er</sup> mois)
  - Administration
  - MSP
- La planification (1<sup>er</sup> et 6<sup>ème</sup> mois)
  - Niveau 1
    - Classique / Trios
- L'évaluation (en début de pré choix)
  - De l'interne
  - Du MSU